



Malnoue-Emerainville-Sport : MES

Section BADMINTON

<http://mes77.perso.neuf.fr/index.html>

Fiche d'inscription saison 2011 – 2012

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le ___/___/___ à _____	
Adresse : _____	
CP : _____ Ville : _____	
Tel : _____ @ : _____ @ _____	
Pour les mineurs (si différent) coordonnées du responsable légal	
Nom : _____ Prénom : _____	
Adresse : _____	
Tel: _____ @ : _____ @ _____	

b

Documents à fournir :

- 1 photo pour première inscription (ne pas oublier de marquer nom + prénom derrière les photos)
- 1 certificat médical **mentionnant le n° du médecin traitant et l'aptitude au Badminton**

Documents joints à cette fiche à conserver par l'adhérent :

- Coordonnées des responsables de section
- Conditions d'inscriptions

Cotisation : marquer derrière chaque chèque, la section et le nom de la personne concernée . En cas de chèque(s) couvrant plusieurs adhérents mentionner au dos les noms et prénoms . **En cas de paiement en plusieurs fois les chèques seront tous datés du jour de l'inscriptions avec remises comme indiqué.**

Montant total de la cotisation : 50€ résidents , 60 € hors commune

€

Mode de règlement : Chèque Autres à préciser :

si chèque (s) : banque :
banque :
banque :

n° chèque
n° chèque
n° chèque

à l'inscription
au 20 décembre
au 1^{er} mars



Saison 2011-2012

Section BADMINTON

<http://mes77.perso.neuf.fr/index.html>

Document remis à l'adhérent

Coordonnées des animateurs :

Virginie : 06.14.98.42.54 (Trésorière) viluka@hotmail.com

Jacky : 06.11.15.15.04 (Président) mjmaes@yahoo.fr

Horaires d'entraînement

- Lundi de 18 h 00 à 21 h 00 à Guy Drut
- Mardi de 20h 00 à 22 h 00 à Jacques Anquetil
- Jeudi de 18 h 00 à 22 h 00 à Guy Drut

Conditions d'inscriptions :

Paiement: Par chèque, possibilité de régler avec 2 ou 3 chèques remis et datés du jour de l'inscription , avec encaissements répartis sur la saison , le dernier au plus tard le 1 Mars.

Certificat médical: Il doit mentionner spécifiquement l'aptitude à la pratique de la discipline concernée .

Tenues , protections et matériel: Sauf mention spéciale , ils sont la propriété du pratiquant. Ils doivent être impérativement adaptés à la discipline et ne servir qu'à cette pratique (ne pas utiliser les même chaussures pour venir au gymnase et pratiquer le badminton par exemple)

Dans le cas ou la discipline requiert le port de protections , celles-ci sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique de la discipline.

Hygiène: Les tenues de sport , protections et autres accessoires utilisés doivent être maintenus en parfait état matériel , de propreté et d'hygiène.

Horaires: L'encadrement du MES prend en charge les pratiquants durant les horaires définis des sessions. La surface des gymnases peut être occupée à l'horaire défini et doit être libérée à l'horaire défini.

Respect: En plus des règles ci-dessus , quelque soit la discipline , il est demandé un total respect entre les pratiquants et avec l'encadrement. Le MES se réserve le droit de sanctionner tout manquement par une exclusion temporaire ou définitive, cette mesure n'ouvrant pas droit à remboursement.

Nota: Selon le nombre de participants dans une discipline et le respect des normes de sécurité , le MES se réserve le droit d'accepter ou de refuser des inscriptions .Dans ce cas des listes d'attentes seront ouvertes.